

Promouvoir, soutenir et valoriser l'action des bénévoles

Les associations sportives se sont créées et développées grâce à l'appui d'individus motivés par l'envie de partager un projet collectif autour de leur passion. Aujourd'hui, 2 millions de bénévoles font vivre le sport français. Promouvoir, soutenir et valoriser l'action des bénévoles est donc une des missions naturelles du CNOSF.

L'implication du CNOSF au sein des instances de la vie associative est un des moyens d'action dans ce domaine :

le Conseil National de la Vie associative (CNVA) est une instance consultative placée auprès du Premier ministre qui a pour mission d'être l'interprète auprès du gouvernement des préoccupations et des attentes de l'ensemble des associations.

[Les missions du CNVA et la participation des représentants du mouvement sportif à cette instance](#)

La conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) est une association Loi 1901 qui vise à regrouper les différents secteurs représentatifs de la vie associative. Elle a un rôle politique de représentation et de lobbying en faveur d'une plus grande reconnaissance de la vie associative en France.

[Les missions de la CPCA et la participation des représentants du mouvement sportif à cette instance](#)
[Le site de la CPCA](#)

L'outil privilégié de valorisation du bénévolat : [le carnet de vie du bénévole](#)

Le 17 décembre 2009 s'est tenue la deuxième conférence de la vie associative organisée par le haut commissaire à la jeunesse sous l'égide du Président de la république. Six cent personnes représentants l'ensemble du secteur associatif Français étaient rassemblées afin de débattre autour de la vie associative.

Trois forts enjeux pour le monde associatif étaient à l'ordre du jour :
- la place des associations dans la société et au sein du « dialogue

civil»;

- la relation pouvoirs publics Etat/Collectivités locales et associations;
- la reconnaissance et valorisation de l'engagement et du bénévolat.

Ces trois thématiques avaient fait préalablement l'objet de réunion au sein de « groupes de travail » composé de représentants de l'Etat, de Collectivités territoriales, du monde associatif, d'experts... permettant ainsi de travailler et débattre autour de ces sujets dans le but de pouvoir proposer des orientations et des préconisations lors de la journée du 17 décembre.

Pour davantage d'informations, nous vous invitons à consulter le [site jeunesse-vie associative](#).

La Commission médicale du CNOSF

La commission médicale du CNOSF a été profondément remaniée suite à l'arrivée comme président d'Alain Calmat. Ancien champion de haut-niveau de patinage artistique, chirurgien de formation. Ancien ministre des sports et plusieurs fois député, il est actuellement maire de Livry-Gargan.

Compte tenu de ses missions et de sa spécificité, elle est positionnée auprès du Président du CNOSF et travaille transversalement avec l'ensemble des départements du CNOSF. Souhaitant porter un effort particulier sur le sport santé sans, bien évidemment, occulter tout ce qui concerne le suivi médical du sportif de haut niveau, Alain Calmat a souhaité que la commission, composée de représentants des médecins fédéraux nationaux, des médecins des équipes de France, des médecins de CROS et des représentants des masseurs kinésithérapeutes comporte en son sein deux composantes :

La composante Haut Niveau

Elle est plus particulièrement attachée aux sportifs de haut niveau et travaille de concert avec la délégation sport de haut niveau. Elle prépare et dirige la logistique médicale à l'occasion de toute sortie

d'une équipe de France olympique, travaille en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Sports et l'Agence Française de Lutte contre le dopage pour tout ce qui concerne le suivi médicale du sportif avec les fédérations nationales et leur commission médicale.

Elle anime aussi différents groupes de travail au grès de ses besoins et de ses projets d'actions: vision et sport, biologie, logistique (gestion des médicaments et des matériels), climatologique, masseurs/kinésithérapeutes, odonto-stomatologie, femme et sport, compléments alimentaires. Ces derniers réunissent des scientifiques, spécialisés dans leur domaine, chargés d'apporter leur connaissance avec toujours le même objectif : le meilleur suivi médical du sportif.

La composante Sport Santé

La composante "sport santé" mène des actions d'information et de promotion sur les bienfaits du sport pour la santé et d'information sur les bonnes pratiques du sport. Le sport santé est devenu un sujet d'importance pour le mouvement sportif.

Ses correspondants dans chaque fédération sportive et dans chaque CROS/CDOS et CTOS ainsi que son réseau d'Animateurs/Conférenciers demeurent le maillon essentiel pour la mise en œuvre de toute action.

Une réflexion approfondie a permis de définir un concept "sport santé". Cette étape franchie, les actions tendent, *in fine*, à donner aux associations des fédérations sportives les moyens de recevoir un nouveau public en attente d'activité physique et sportive encadrée.

Elle a aussi pour but d'informer et de sensibiliser les jeunes sportifs sur la prévention et les dangers du dopage, de rappeler les vertus humanistes et éthiques du sport.

Son action passe aussi par la réalisation et l'actualisation de documents pédagogiques, l'organisation de colloques et conférences, la sensibilisation des acteurs de santé, une aide logistique aux acteurs de terrain et un suivi de toutes initiatives en matière de recherche scientifique.

Les deux composantes

Composante haut niveau de la commission médicale Composante sport santé de la commission médicale

Par ailleurs, des groupes de travail sont en place et travaillent sur les sujets suivants :

La vision et le sport sous la responsabilité du Dr Jean-Louis Llouquet, le sport et la femme sous la responsabilité du Dr Carole Maitre, les compléments alimentaires sous la responsabilité du Dr Jean-Pierre Fouillot, la masso-kinésithérapie sous la responsabilité de Guy Tusseau, l'odonto-stomatologie sous la responsabilité de Stéphane Perès

Le docteur Maurice Vrillac est le président honoraire de la Commission médicale du CNOSF.

Dans quel contexte, la commission médicale mène-t-elle ses actions?

Elle est une pièce essentielle de la médecine sportive française. Elle est une interface entre les différents acteurs, un bras de levier important apportant une légitimité aux actions menées.

A partir de l'élaboration d'un projet, elle peut le valider, le promouvoir et le préconiser si nécessaire et mettre en place un contrôle avec les différents pouvoirs partenaires, sans se substituer à eux comme par exemple les sociétés savantes.

Elle est en mesure d'élaborer une véritable stratégie et doit devenir un véritable outil de promotion de la médecine sportive de notre pays.

Exemple d'action déjà menées sur le haut niveau : Informe les intervenants de la médecine sportive des circulaires et enquêtes médicales délivrées par le C.I.O, ou le ministère des sports. Participe à des groupes de travail et organise des conférences ou colloques en collaboration avec les médecins et masseurs kinésithérapeutes du milieu sportif (fédérations, équipes, C.R.O.S, C.D.O.S). Prépare la logistique médicale française pour :

- * les festivals olympiques de la Jeunesse Européenne,
- * les Jeux Méditerranéens,

* les Jeux Olympiques d'été et d'hiver,Travaille en collaboration avec le ministère de la santé et des sports à l'élaboration du livret médical, des protocoles médicaux et des plateaux techniques ; Concertation avec l'Union nationale des médecins fédéraux, le Syndicat national des médecins du sport, la Société française de médecine du sport et les différentes sociétés savantes.

Exemple d'action déjà menées sur le sport santé :
Les bienfaits du sport se retrouvent sur le plan de la santé et du mieux-être physique, psychologique et émotionnel. Dans une société de plus en plus sédentaire quelque soit l'âge, l'activité physique et sportive encadrée des jeunes, des adultes ou des seniors doit se développer au sein des associations sportives fédérales.

La sous-commission aidée par les commissions médicales des fédérations et des structures déconcentrées du CNOSF, à savoir, les CROS, CDOS et CTOS prend les initiatives ou coordonne les actions visant à rendre plus performant les structures capables d'accueillir en leur sein, cette nouvelle population.

Elle assure aussi sa part de responsabilité face aux dérives du sport comme le dopage, par exemple, en faisant de la prévention et en gérant un outil comme la mallette "Le sport pour la santé".